

POURQUOI LA CFDT N'A PAS SIGNÉ LES NAO 2017

La CFDT a pris la décision de ne pas signer les Négociations Annuelles Obligatoires 2017

car cet accord ne répond pas aux attentes des salariés du Groupe Valophis, notamment sur une meilleure répartition de la valeur ajoutée entre des différentes catégories de salariés, et l'amélioration des conditions de travail.

En effet, seule la prise en charge des abonnements Pass Navigo et Vélib porté de 80 à 90 % et une augmentation générale finalement négociée par les OS, à 0.5 % assorti d'un plancher à 23 € (alors, que la proposition initiale proposé par la direction était de 0.25 % sans plancher) ont été prise en compte.

Ainsi, la CFDT a fait le choix de ne pas accepter de signer cet accord en rappelant ses revendications, notamment :

- en confirmant sa demande de revalorisation de la prime d'ancienneté de 0.33 à 0.50 dès la 1ère année.
- la révision du mode d'attribution et la mise en place d'un dispositif afin de définir des enveloppes par type d'augmentation (et non une enveloppe commune) comprenant :
 - Budget pour les AI
 - Budget pour la promotion des salariés : enveloppe de 0.3 %
 - Budget spécifique pour les augmentations contractuelles
 - Budget pour la réduction des écarts H/F (0.1 %)
- la révision de l'accord d'intéressement dès 2017, pour tendre vers plus d'équité en augmentant la part fixe de 10 à 30 % (révision de l'article 4).
- une révision de l'accord PEE pour une répartition plus équitable du barème en passant de 6 tranches inégales à 11 tranches.
- une demande d'augmentation du budget des Œuvres Sociales de 1.25 % à 1.50 % rappelant que la proposition faite par la direction d'accorder un budget supplémentaire de 25000 €/ an, n'est en fait qu'une régularisation du montant des œuvres sociales calculée sur le bon montant de la masse salariale du compte 641.
- une augmentation de la participation de l'employeur à la mutuelle et la prévoyance, la CFDT demandait que la prise en charge passe de 60 à 75 %.

De même la CFDT, a insisté sur l'amélioration de la qualité de vie au travail et notamment :

- sur les aménagements d'horaires pour lesquels la CFDT vous a sollicité par le biais d'une enquête et dont vous avez pu prendre connaissance,
- sur le temps de travail des gardiens qui ne peut pas être supérieur à celui des personnels administratifs (suppression du samedi matin travaillé),
- sur la prime de présence, la révision des règles d'exclusion et le décompte des absences des salariés reconnus travailleurs handicapés lorsqu'il concerne leur handicap ; et l'exclusion des jours de convalescence post-opératoire.
- une prime de pénibilité de 80 € bruts mensuels, pour les métiers qui nécessitent le port d'un casque ou d'une oreillette.
- une politique d'indemnisation des déplacements professionnels plus équitable.

Au final, AUCUN de ces points demandés par la CFDT n'ayant été retenu par la Direction,

la section syndicale CFDT du Groupe Valophis a pris la décision de ne pas signer l'accord NAO 2017